

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 18 Janvier 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 23 Janvier 2021 à 10h30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET, Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, MALLET Vanessa, HETIER Xavier

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER) BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC).

Absent : NAROZNY Emmanuel

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 23 Janvier 2021

Délibération : N° 2021-01-002

« Montant maximum de la ligne de trésorerie délégation au maire »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121 29, L 2122 22 et L. 2122 23,


Considérant la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée du conseil municipal,

Le maire

PROPOSE de compléter la délibération 2020-08-29/01 du 29 août 2020 dans la délégation n° 13

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 € autorisé par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture Epernay le 25 JANVIER 2021 et de la publication, le 25 JANVIER 2021
Fait le ...25 JANVIER 2021
Le Maire, 

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

